



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire



Ministère de l'Agriculture Et du Développement Rural
(Direction Générale des Forêts)

Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la recherche Scientifique

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

LE PARC NATIONAL DE BELEZMA

- BATNA -

« PNB »

ET

L'UNIVERSITÉ LARBI BEN M'HIDI

DE OUM EL BOUAGHI

« UOEB »

ENTRE LES SOUSSIGNES

LE PARC NATIONAL DE BELEZMA - BATNA (PNB),

Ayant son siège à l'Oued Chaeba, Batna, 05000, représenté par son Directeur, Monsieur **Saïd ABDERHMANI**,

D'une part,

ET

L'UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI D'OUM EL BOUAGHI (UOEB),

Sise BP358 Oum El Bouaghi, 04000, Route de Constantine, représentée par sa Rectrice le professeur Madame **Farida HOBAR**,

D'autre part,

Ci-après dénommés les parties (PNB - UOEB).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit

Préambule

An Algérie, aujourd'hui plus qu'avant, la protection des ressources naturelles, dans le cadre d'un développement durable, constitue une priorité et un objectif majeur de toutes les structures œuvrant pour la protection de l'environnement et de la nature dans le pays.

La direction du Parc National de Belezma (PNB), s'est fixée comme principale mission, la gestion d'une aire protégée et la conservation d'espèces et d'espaces naturels constituant un patrimoine national et universel de grandes valeurs. Cet objectif répond à l'une des exigences fondamentales de la politique nationale de développement économique et social qui considère prioritaires, les actions menées en direction de la protection de l'environnement et de la nature.

En outre, les échanges, le partenariat et la collaboration avec les institutions scientifiques et de recherche sont l'un des moyens préconisés par la direction du PNB afin d'atteindre ses objectifs, dès lors que cette collaboration est orientée vers la prise en charge réelle des problèmes qui retardent la protection, la préservation et la conservation du patrimoine naturel et ses ressources.

Par ailleurs, le département des sciences de la nature et de la vie de l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El-Bouaghi, formé dans sa majeure composante par des universitaires (enseignants-chercheurs et étudiants), compte parmi ses principaux objectifs d'approcher globalement les problèmes de la qualité de l'environnement et les actions de protection de la nature et du cadre de vie en incluant leurs dimensions sociale, culturelle et économique. De construire une politique de conservation dans et avec la société en préconisant une approche intégrée visant à concilier la conservation du patrimoine biologique et du cadre de vie avec la recherche du développement socio-économique. L'association œuvre également à être un véritable catalyseur et un partenaire pour l'action des pouvoirs publics, notamment en veillant à l'application des textes législatifs et réglementaires.

Aussi, la sensibilisation et l'implication des différents secteurs socio-économiques dans les actions de protection du patrimoine naturel, grâce à la collaboration avec les institutions travaillant dans le domaine de la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, les parcs nationaux en particulier, comptent parmi les actions

primordiales du département des sciences de la nature et de la vie de l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El-Bouaghi. Dans le souci de dynamiser la recherche scientifique et de répondre aux devoirs de sensibilisation et de vulgarisation des connaissances afin de favoriser la protection et le développement des ressources naturelles ; la direction du PNB et l'UOEB, avec des objectifs communs, de connaissance, de recherche et de conservation, estiment qu'ils sont deux organismes à vocation à la fois complémentaires, partageant des intérêts communs et jugent qu'un cadre de collaboration et d'échange ne peut être que bénéfique au bon développement de leurs activités respectives.

D'un commun accord, la PNB et l'UOEB contractantes de ladite convention considèrent judicieux et nécessaire d'établir une convention de collaboration et d'échanges. Cette convention obéit aux orientations définies par les textes et la réglementation en vigueur et fixe les principes généraux du cadre de collaboration, les différents objectifs/actions ainsi que les modalités d'intervention et de concrétisation de ces objectifs.

Article 01 :

La présente convention s'insère dans le cadre de la promotion de la recherche scientifique et de la consolidation du partenariat entre l'université et ses compétences scientifiques avec le tissu socio-économique, principalement dans le domaine de la protection et la conservation du patrimoine naturel.

Article 02 :

Les deux parties contractantes œuvrent à concrétiser les objectifs/actions énumérés ci-dessous :

- L'organisation commune de sorties d'explorations scientifiques (recherche), et pédagogiques dans le PNB,
- La diffusion et la valorisation des résultats des prospections et observations achevées seront réalisées par différents moyens (rapports, bulletins d'information, brochures, dépliants, conférences, séminaires,...),
- La sensibilisation et la vulgarisation des écoliers/universitaires et du grand public (organisation d'expositions, de journées d'information/vulgarisation, caravanes itinérantes,...),
- L'organisation commune de sessions de formation et d'encadrement commune entre les cadres du parc national de Belezma et les membres (enseignants-chercheurs et étudiants) de l'Université Larbi Ben M'hidi d'Oum El-Bouaghi (stages de formation thématiques, ateliers, Workfield,...).
- La réalisation commune de supports audio-visuels (Bases photographiques et documentaires, reportages et films scientifiques ou de vulgarisation, sites web,...).

Article 03 :

Pour assurer une meilleure garantie à l'aboutissement des objectifs/actions précitées, les deux parties conviennent :

- De donner à leur collaboration un caractère privilégié et exemplaire en vue notamment de promouvoir, d'intensifier et de généraliser les échanges entre elles, ce qui permettra de renouveler la convention,
- De conjuguer leurs potentialités respectives tant matérielles qu'humaines,

- D'élaborer un programme d'échanges et de partenariat régulier sanctionné par la rédaction de procès verbaux et de rapports.

Article 04 :

La présente convention est établie pour une durée de trois (03) années, renouvelables, et prend effet à compter de la date de sa signature, en quatre exemplaires, deux exemplaires étant destinés à chacune des deux parties.

Article 05 :

Les deux parties s'engagent à tracer un plan de travail sur trois années, en élaborant un programme d'activité trimestriel complété par des termes de références pour chaque action envisagée ; où seront définies : les objectifs, les démarches, les ressources humaines et les besoins matériels nécessaires à la concrétisation de l'action.

Article 06 :

Les deux parties ont convenu de tenir une réunion durant l'année (octobre). Cette réunion se tiendra simultanément au niveau de leurs sièges respectifs et aura pour but de traiter les actions suivantes :

- Etablir et réviser le programme de collaboration
- Assurer le suivi de l'état d'avancement des programmes d'échanges.

Article 07 :

Les deux parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires et disponibles pour la concrétisation des objectifs/actions.

Article 08 :

La résiliation de la présente convention peut être faite d'un commun accord ou à la demande d'une des deux parties, après un préavis de six (06) mois, accompagné d'un rapport circonstancié. La dite résiliation ne peut être prononcée qu'après élaboration d'un procès verbal et d'un bilan final d'activité communs.

Fait à Oum El-Bouaghi le : 15 Mai 2017

Pour le Parc National de Belezma -Batna

Le Directeur

Mr. Saïd ABDERRAHMANI

مدير الحديقة الوطنية لبلزمة
سعيد عبد الرحمان



Pour l'Université d'Oum El Bouaghi

La Rectrice

Prof Farida HOBAR

مدير الجامعة بالبواقي
أ. د. حوبار فريدة

